

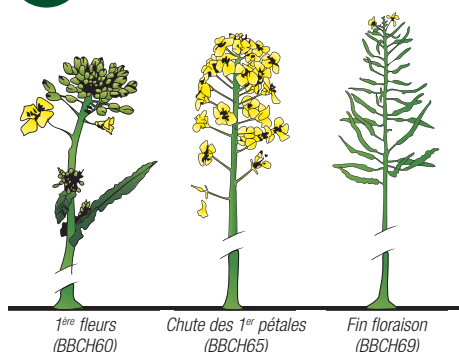
L'ESSENTIEL DUO 11 PRIORI® Gold (1x5L) + METCOSTAR® 60 (1x5L) L'ASSOCIATION GAGNANTE D'UN T3 À LARGE SPECTRE SUR BLÉS ET SUR COLZA CONTRE LE SCLÉROTIINIA

syngenta®

DUO 11 Priori® Gold + Metcostar® 60

- Offre **multicultures** : blés et colza
- **3 matières actives** avec **2 modes d'action** complémentaires :
renforce l'efficacité et réduit le risque de développement de souches résistantes
- **Large spectre** sur les principales maladies du blé et du colza

Exemples de positionnement et doses



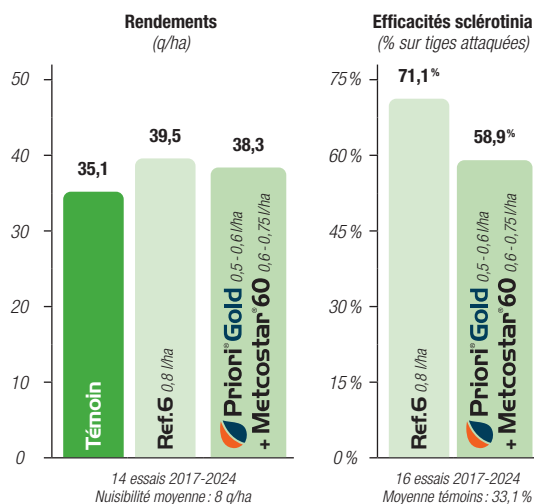
Priori® Gold
0,5 - 0,6 l/ha
Metcostar® 60
0,5 - 0,6 l/ha



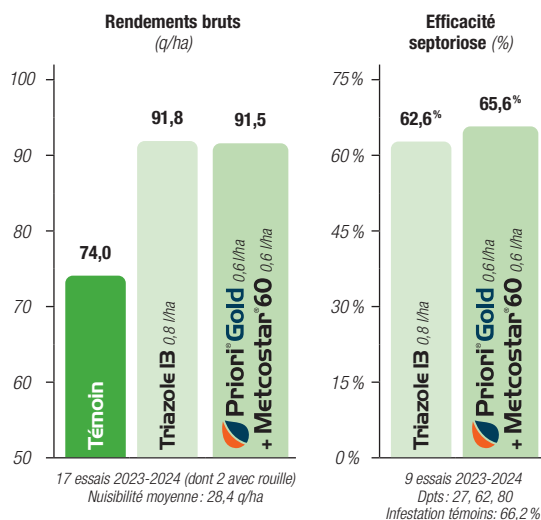
Priori® Gold
0,5 - 0,6 l/ha
Metcostar® 60
0,5 - 0,6 l/ha

Performance aux champs

COLZA



BLÉS



Renseignements
Techniques

0 825 00 05 52

Service 0,15 € / min
+ prix appel

renseignements.techniques@syngenta.com

DESCRIPTION DE L'OFFRE PRODUITS

COMPOSITION DU PACK	1 x 5L PRIORI Gold® + 1 x 5L METCOSTAR® 60
CULTURES COUVERTES PAR L'ASSOCIATION	Blés, triticales et colza

PRODUIT	CULTURES	PRIORI® Gold	METCOSTAR® 60
COMPOSITION		125 g/l azoxystrobine + 125 g/l difénoconazole	60 g/l metconazole
FORMULATION		SC (Suspension concentrée)	EC (Concentré Emulsionnable)
CIBLES AUTORISÉES	BLÉS	Septoriose(s), rouille brune, rouille jaune	Septoriose(s), rouille brune, rouille jaune, oïdium, fusarioses
	COLZA	Sclérotiniose	Sclérotiniose, phoma, oïdium, maladies fongiques des siliques, cylindrosporiose et Limitation de la croissance des organes aériens
	TRITICALE	Septoriose(s), rouille brune, rouille jaune	Septoriose(s), rouille brune, rouille jaune, oïdium, fusarioses
DOSES HOMOLOGUÉES		1 l/ha	Céréales: 1,5 l/ha Colza: 1,2 l/ha sauf sur phoma (0,9 l/ha)
NOMBRE D'APPLICATION MAX		Céréales: 1 app/ha/an Colza: 2 app/ha/an (non consécutives)	Céréales: 1 app/ha/an Colza: 2 app/ha/an
STADES D'APPLICATION		Céréales: BBCH 30-69 Recommandation Syngenta: à partir de BBCH 39 (Dernière Feuille Étalée) Colza: BBCH 14 à 69	Céréales: BBCH 25-69 Colza: BBCH 13 à 71
DAR		BBCH 69	Céréales: 35 jours Colza: 56 jours
ZNT AQUATIQUE		Céréales: 20 m dont DVP 5 m Colza: 5 m	5 m
DRE		6 heures	48 heures
DSR / DSPPR		Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et: - l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ; - l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents	Respecter une distance d'au moins 3 m entre la rampe de pulvérisation et l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement et/ou l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents et utiliser un matériel permettant une atténuation de la dérive d'au moins 50 %.

METCOSTAR® 60 - Danger - H226 - Liquide et vapeurs inflammables. H304 - Peut être mortel en cas d’ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 - Provoque une irritation cutanée. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H318 - Provoque de graves lésions des yeux H335 - Peut irriter les voies respiratoires. H361d - Susceptible de nuire au fœtus. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d’utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l’environnement.



PRIORI® GOLD - Attention - H302 - Nocif en cas d’ingestion. H332 - Nocif par inhalation. H351 - Susceptible de provoquer le cancer. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208 - Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique. EUH401 - Respectez les instructions d’utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l’environnement.



Syngenta France S.A. - 1228, Chemin de l'Hobit - 31790 Saint-Sauveur France.
S.A. au capital de 103 516 413 Euros. RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-com.: FR 11 443 716 832.
Agrément MP02249: distribution et application de produits phytopharmaceutiques.

En cas d'incident, appeler le numéro d'urgence Syngenta 0 800 803 264 Service & appel gratuits

METCOSTAR® 60 - AMM N° 2130061 - Composition : 60 g/l metconazole * - P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P261 Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation / vapeurs. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases). P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte habilité pour le stockage et l'élimination des déchets dangereux conformément à la réglementation nationale. Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ; l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages sur betterave pour 1 application entre les stades BBCH 31-39 ou pour 2 applications entre les stades BBCH 39-49), ainsi que sur colza et lin. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur tournesol. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau sur betterave pour 1 application entre les stades BBCH 31-39 suivie par 1 seconde application entre les stades BBCH 39-49. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur «blé».

PRIORI® GOLD - AMM N° 2160724 - Composition : 125 g/l azoxystrobine * + 125 g/l difénoconazole * - P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P261 Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases). P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte habilité pour le stockage et l'élimination des déchets dangereux conformément à la réglementation nationale. Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ; l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPa1 Pour éviter le développement de la résistance de la septoriose du blé au difénoconazole, le nombre d'application du produit est limité à 1 application maximum par cycle cultural sur blé et triticales. SPe2 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur tournesol après BBCH 39. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages sur betterave (pour une application unique entre les stades BBCH 31-39 ou pour 2 applications entre les stades BBCH 39-49), ainsi que sur colza et lin. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur tournesol. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau sur betterave pour 1 application entre les stades BBCH 31-39 suivie par 1 seconde application entre les stades BBCH 39-49. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur «blé».

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <https://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.